

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle : Adoption du budget primitif 2026

Séance du 23/04/2026

Délibération n°42

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 36

Absents : 4

Votants : 39

- dont « pour » : 39

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO), régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à 16 heures 30 au PER à Coconi, sous la présidence de Monsieur MADI OUSSINI Mohamadi.

Membres présents :

ABDALLAH Antoine, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Rahadati, ABDOU Lahadji, ABDOU Mouayad, ABDOURAHAMANE Céline, ALIDINA Assani Chaka, ALLAOUI Mohamed, ANRIFADJATI Anli, ATTIBOU Zaïnati, BACAR Hamadi, BACO MARI Hadidja, BOÏNA MZE Salim, CHANRANI Daoudou, FARSI Chantal, GODESSA Mouhamadi, IBRAHIM Abdel-Latif, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, ISSILAMOU Hamada, KALIHINI Ankidati, MADI Issoufi, MADI OUSSINI Mohamadi, MADI-ASSANI Bibi Hadidja, MDALLAH Anlamati, MIKIDADI Madihali, MLOI Siti Ladhati, MOHAMADI Rayssa, MOHAMED Zaïnaba, MROIVILI Saïfilahi, NAKIDI Mounafati, OILADI Soïounati, BACAR Antufiat Said, SOUMAÏLA Abdallah, YSSOUFFI Hadia, YSSOUFI Chaïdati, TOIBIB Hifadhi.

Membre absent :

M. AMBDI Youssouf.

Membres absents représentés :

Mme Anziza SALIM représentée par M. Antoine ABDALLAH ;

M. IBRAHIMA SAID Maanrifa représenté par Mme MDALLAH Anlamati ;

Mme MAHAMOUDOU Laouia représentée par M. MADI OUSSINI Mohamadi.

Secrétaire de séance : Mme Mohamed Zainaba

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°34 du 13 mars 2026 portant tenue du débat d'orientations 2026,

Vu la délibération n°39 du 23 avril 2026 portant adoption du compte financier 2025 de la 3CO et l'affectation des résultats,

Vu la délibération n°41 du 23 avril 2026 portant fixation des taux de fiscalité directe locale au titre de 2026

Vu la délibération n°40 du 23 avril 2026 portant autorisations de programmes et crédits de paiement,

Vu l'article Article L1612-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communautaire 2026 présenté par l'ordonnateur,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **L'adoption** du budget 2026 de la 3CO comme suit :
 - Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de **19 500 486.03 €**
 - Section d'investissement :
 - ✓ **Dépenses :** **13 699 005,15 €**
 - ✓ **Recettes** **14 710 434,33 €**
- **D'autoriser** le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 23/04/2025

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

MADI OUSSENI Mohamadi

